



14ème législature

Question N° : 102541	De Mme Régine Povéda (Socialiste, écologiste et républicain - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >radio	Analyse > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Réponse publiée au JO le : 04/04/2017 page : 2695		

Texte de la question

Mme Régine Povéda attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens alloués aux radios associatives, notamment concernant la situation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Les radios locales participent à la vie des communes et des citoyens aux côtés des radios nationales et sont de véritables vecteurs de lien social et d'engagement, surtout dans les territoires ruraux comme le Lot-et-Garonne. Les difficultés de financement de ses radios sont pourtant très importantes et elle lui demande ce qu'elle a envisagé et envisage pour soutenir ce tissu de radios associatives de qualités.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. Si la demande du syndicat national des radios libres de voir augmenter le budget du FSER d'1 M€ en 2016 n'a pas pu être satisfaite, dans le contexte particulièrement contraint de la fin de gestion 2016, le ministère de la culture et de la communication s'est en revanche assuré que soit débloquée la réserve de précaution, qui s'est élevée à 2,32 M€, afin que les subventions versées aux radios ne soient pas diminuées. En outre, pour 2017, le budget du FSER est porté à 30,75 M€, soit une progression de plus de 5 % par rapport à 2016, et c'est ce montant qui a été proposé au Parlement et adopté en loi de finances initiale pour 2017. Cet effort exceptionnel marque la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.